

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du 2 novembre 2020 du conseil municipal de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, tenue au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Karl Derosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

EST ABSENT :

Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller
------------------------	------------

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin, directrice générale

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est ouverte à 19 h00 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 131-11-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles restent ouvertes

4. RÉOLUTION 132-11-20

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2020

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois d'octobre 2020 tel que soumis.

5. RÉSOLUTION 133-11-20

ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois d'octobre 2020 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉSOLUTION 134-11-20

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 135-11-20

ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DES AUTRES COMPTES AU MOIS D'OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les conciliations bancaires du mois d'octobre 2020 soient adoptées telles que déposées.

8. RÉSOLUTION 136-11-20

AVIS DE MOTION

Monsieur Edwin Bond, conseiller, donne avis de motion qu'a une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le second projet de règlement numéro 197-11-20 modifiant le règlement de zonage 52-90 par l'ajout d'usage d'usine de béton bitumineux comme usage temporaire en zone f à l'article 6.7

9. RÉSOLUTION 137-11-20

PROJET DE RÈGLEMENT ANNONÇANT UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 52-90 DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE PAR L'AJOUT D'USAGE D'USINE DE BÉTON BITUMINEUX COMME USAGE TEMPORAIRE EN ZONE F À L'ARTICLE 6.7

Séance régulière du 2 novembre 2020

ATTENDU QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme permet au conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre de modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Rivière au tonnerre actuellement ne régit pas les usines de béton bitumineux.

ATTENDU QU'il y a régulièrement des travaux d'entretien de la route 138 sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-tonnerre

ATTENDU QUE l'usage de béton bitumineux est compatible à l'usage de carrière, gravière, sablière

ATTENDU QU'il y a plusieurs sites de carrière, gravière et sablière sur le territoire municipal

ATTENDU QU'il est possible d'autoriser des usages temporaires

ATTENDU QU'un avis de motion à dûment été donné le 2 novembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

QUE le premier projet de règlement soit adopté et qu'il statue ce qui suit :
La municipalité de Rivière au tonnerre autorise l'usage d'usine de béton bitumineux sur un site de carrière gravière sablière pour une durée maximale de 2ans.

10. RÉOLUTION 138-11-20

AVIS DE MOTION

Madame Anne-Marie Boudreau, conseillère, donne avis de motion qu'a une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le second projet de règlement numéro 198-11-20 modifiant le règlement de zonage 52-90 par la création de la zone récréotouristique RTC ainsi qu'une modification au plan de zonage feuillet U-1123-Z

11. RÉOLUTION 139-11-20

PROJET DE RÈGLEMENT ANNONÇANT UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 52-90 DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE PAR LA CRÉATION DE LA ZONE RÉCRÉOTOURISTIQUE RTC AINSI QU'UNE MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE FEUILLET U-1123-Z.

ATTENDU QUE la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme permet au conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre de modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-tonnerre connaît un essor considérable au niveau tourisme depuis quelques années;

ATTENDU QUE la municipalité de rivière au Tonnerre porte le titre de village relais depuis 2006;

ATTENDU QU'une des caractéristiques les plus importantes d'un village relais est d'offrir de l'hébergement aux passants;

ATTENDU QUE les campings sont prisés dans les hébergements recherchés;

Séance régulière du 2 novembre 2020

ATTENDU QU'actuellement il n'existe aucun terrain de camping sur le territoire de la municipalité de Rivière-au-tonnerre;

ATTENDU QUE deux projets ont été déposés quant à promotion de diverses activités et services récréo-touristiques sur le territoire incluant le camping;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rivière-au-tonnerre est favorable aux deux projets déposés;

ATTENDU QUE les deux zones ciblées ne permettent pas l'usage de camping;

ATTENDU QUE les usages récréo-touristiques sont compatibles affectations prévues dans les orientations du schéma d'aménagement régional;

ATTENDU QU'un avis de motion à dûment été donné le 2 novembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

QUE le premier projet de règlement soit adopté et qu'il statue ce qui suit :

De créer la zone récréotouristique commerciale RTc à même une partie de la zone P-2 du feuillet U-1123-Z du plan de zonage de la municipalité de Rivière-au-tonnerre.

12. RÉOLUTION 140-11-20

APPUIE AU COMITÉ ZIP CÔTE-NORD

ATTENDU le projet pilote « Examiner l'adaptation aux aléas climatiques en utilisant des indicateurs psychosociaux »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est ciblée comme territoire où mettre en œuvre le projet pilote;

ATTENDU la démarche entamée entre 2013 et 2014 vers l'adaptation dans le cadre d'un autre projet de recherche de l'UQAR ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre appuie cette démarche qui vise à mettre en pratique les fruits de la recherche académique, au bénéfice des collectivités et des communautés de pratique;

QU'une contribution en nature de la Municipalité pourra se traduire par la participation à des rencontres et des activités du projet, ou encore par du prêt de matériel ou de locaux.

13. RÉOLUTION 141-11-20

DEMANDE AUPRÈS DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE POUR TRAVAILLER AU BUREAU MUNICIPAL POUR DIVERS DOSSIERS

Séance régulière du 2 novembre 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal désire apporter des changements sur certains règlements;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit faire modifier des règlements de zonage;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal demande à l'inspectrice municipale, madame Marina Boudreau de venir travailler une semaine avec la directrice-générale au bureau municipal afin de mener à bien les divers dossiers en urbanismes;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale et madame Marina Boudreau, inspectrice municipale déterminent ensemble le moment favorable.

14. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Eddy Boudreau mentionne que la RIMMROM a décidé que la collecte des ordures et du recyclage aura lieu exceptionnellement à toutes les semaines durant la période des fêtes et ce, à partir de la semaine du 20 décembre pour 3 semaines. Madame Anne-Marie Boudreau indique que COSTE tiendra son assemblée annuelle le 17 novembre 2020 et donne également des informations sur la situation financière de la coopérative et des projets en cours. Madame Boudreau parle également d'ETNA qui est présentement en cueillettes d'informations des besoins en touristes par les commerces. Ensuite cette coopérative fera le pont entre les entreprises et les besoins des touristes. Ce projet pilote sera sur 3 ans et des formations en touristes sont susceptibles d'être offertes en collaboration avec des cégeps. Elle relate également que monsieur Dave Prévèreault directeur accueil, relations avec le milieu et équipe marketing de Touriste Côte-Nord est venu avec un photographe pour la visite des endroits prisés par les touristes, toutes les photos professionnelles qui ont été prise seront accessibles par la municipalité et la fabrique.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil

16. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire, déclare la séance levée à 19h37.

17. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire